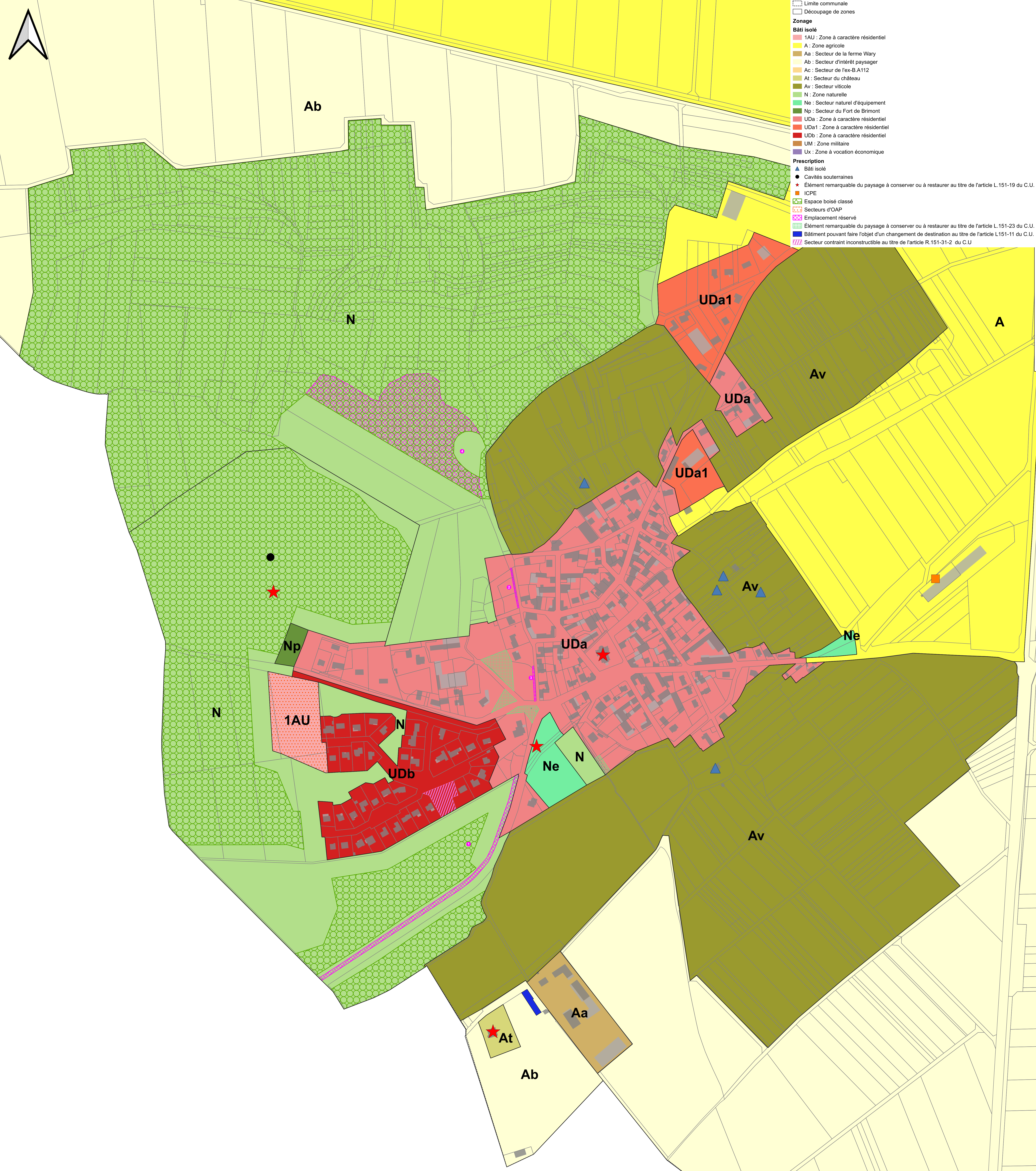




Limite communale

Découpage de zones

Zonage

1AU

: Zone à caractère résidentiel

A

: Zone agricole

Aa

: Secteur de la ferme Wary

Ab

: Secteur d'intérêt paysager

Ac

: Secteur de l'ex-B.A112

At

: Secteur du château

Av

: Secteur viticole

N

: Zone naturelle

Ne

: Secteur naturel d'équipement

Np

: Secteur du Fort de Brimont

UDa

: Zone à caractère résidentiel

UDa1

: Zone à caractère résidentiel

UDb

: Zone à caractère résidentiel

UM

: Zone militaire

Ux

: Zone à vocation économique

Prescription

Bâti isolé

Cavités souterraines

Élément remarquable du paysage à conserver ou à restaurer au titre de l'article L.151-19 du C.U.

ICPE

Espace boisé classé

Secteurs d'OAP

Emplacement réservé

Élément remarquable du paysage à conserver ou à restaurer au titre de l'article L.151-23 du C.U.

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du C.U.

Secteur contraint inconstructible au titre de l'article R.151-31-2 du C.U.

Département de la Marne

Commune de
BRIMONT

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1. Territoire communal

Echelle 1/2000

Transmission en sous-préfecture en
annexe de la délibération du 25 septembre
2025 approuvant la procédure
d'élaboration du PLU de Brimont

Pour le Président,
La Vice-Présidente

Nathalie MIRAVETE

Approuvé le :

Révisé le :

Modifié le :

Mis à jour le :

Ordre des Architectes

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023 »